L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), en accord avec les autorités européennes, vous informe de la décision de **suspension**, dans tous les Etats Membres de l'**Union européenne**, des **autorisations** de **mise sur le marché** (AMM) des **médicaments** à base de **tétrazépam**, substance indiquée dans le traitement des **contractures douloureuses** en **rhumatologie**.

Des risques de réactions cutanées rares mais très graves et parfois mortelles sont à l'origine de cette décision de suspension, le rapport bénéfice/risque du tétrazépam étant désormais considéré comme défavorable. Cette suspension, qui sera effective en France à partir du 8 juillet 2013, sera accompagnée le même jour d'un rappel de toutes les boîtes disponibles sur le marché.

- Suspension des autorisations de mise sur le marché du tétrazépam (Myolastan et ses génériques) - Point d'Information (02/07/2013) (48 ko)

Lire aussi

- Lettre d'information relative à la suspension des AMM de tétrazépam à partir du 8 juillet 2013 à destination des médecins généralistes, rhumatologues, médecins rééducateurs, neurologues et neurochirurgiens, dermatologues, psychiatres, urologues et des pharmaciens (02/07/2013) (181 ko).

- Tétrazépam (Myolastan et génériques) : des effets indésirables cutanés parfois graves sont susceptibles de remettre en cause le rapport bénéfice/risque de ces spécialités (11/01/2013) - Point d'information

- Médicaments à base de tétrazépam, d'almitrine, de ranélate de strontium et de codéine (chez l'enfant) : avis et recommandations du PRAC (12/04/2013)- Point d'information